Espagne

TES DROITS ET OBLIGATIONS LORS DE L'ACCUEIL

Cette brochure s'adresse à toi si:

- **tu as moins de 18 ans**
- **tu es arrivé(e) avec l'un de tes parents ou tes deux parents**
- **ta famille et toi avez dit aux autorités que vous souhaitez demander l'asile (également appelé protection internationale) en Espagne.**

Ta famille et toi êtes en sécurité dans ce pays.

FRENCH

En Europe, toute personne de moins de 18 ans est considérée comme un(e) enfant et a le droit de recevoir une **aide spéciale**.

QUI PEUT T'AIDER?

Pendant ton séjour dans le pays, de nombreuses personnes peuvent vous aider, ta famille et toi. Par exemple, **un(e) interprète** peut t'aider à communiquer dans une langue que tu comprends. Son rôle est de traduire exactement ce que tu dis et ce que les autres disent.

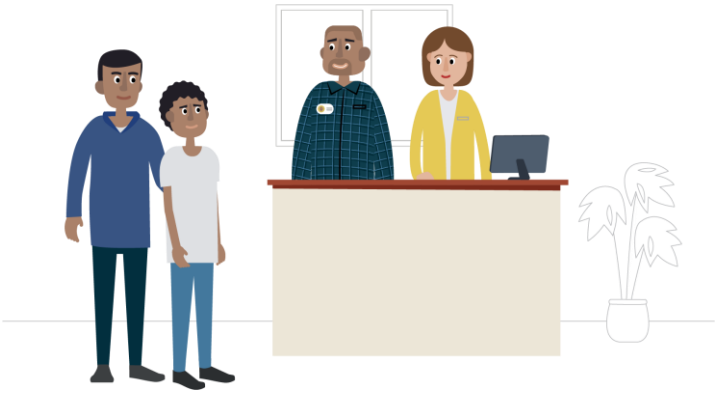

QU'EST-CE QUE TA FAMILLE ET TOI ALLEZ RECEVOIR?

Vous recevrez différents types d'aides et de services pendant que vous attendez que les autorités examinent votre demande d'asile. C'est ce qu'on appelle l'**accueil**.

En tant qu'enfant et demandeur d'asile, tu as des droits, mais aussi des obligations à respecter. Ces droits et obligations sont expliqués dans cette brochure.

Si tu ne comprends pas certaines parties de cette brochure ou si tu as des questions, demande au personnel et à tes parents.

Vous recevrez des informations supplémentaires dans les prochains jours.

En fonction de votre situation, ta famille et toi recevrez:

- un endroit où dormir

- de la nourriture

- des produits d'hygiène personnelle

- des vêtements

- Ta famille pourrait également recevoir de l'argent pour les dépenses quotidiennes.

DROIT AUX SOINS DE SANTÉ

Les autorités veilleront à ce que tu reçoives les soins de santé dont tu as besoin.

Le personnel vous indiquera, à ta famille et à toi, si vous devrez passer un examen médical avec le personnel infirmier ou un médecin.

INFORME LE PERSONNEL SI:

- tu es malade, tu es blessé(e) ou tu as besoin d'une assistance médicale urgente
- tu as un handicap
- tu as été victime de violence
- tu as eu peur ou tu as peur de quelqu'un
- tu es ou tu pourrais être enceinte
- ta famille ou toi avez besoin d'aide pour toute autre raison.

Si tu te sens souvent triste, en colère, effrayé(e), inquiet/inquiète ou si tu as du mal à t'endormir, tu peux en parler à un(e) **psychologue**.
Tu peux faire confiance au personnel infirmier, au médecin, à la/au psychologue et au personnel. Rien de ce que tu diras ne sera divulgué à qui que ce soit d'autre que tes parents sans ton accord. La seule exception est si ta vie ou celle d'une autre personne est en danger.

DROIT À L'ÉDUCATION

En tant qu'enfant, tu as droit à l'éducation et à l'apprentissage. Le personnel te donnera des informations sur des activités éducatives et récréatives qui t'aideront à apprendre, à grandir et à te faire des amis.

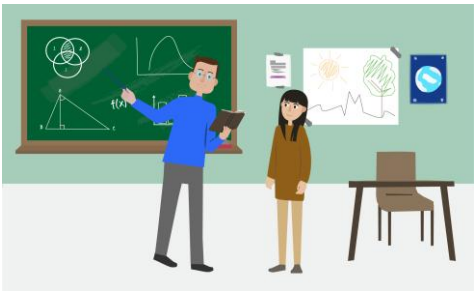

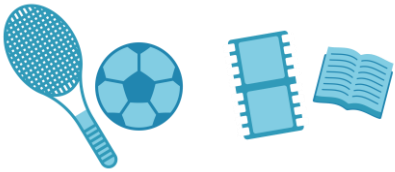

DROIT AU TRAVAIL

En fonction de ton âge et de ta situation, tu seras peut-être autorisé(e) à travailler, si tu le souhaites. Le personnel te donnera plus d'informations.

OÙ SÉJOURNEREZ-VOUS TA FAMILLE ET TOI?

Le lieu où vous séjournerez pendant que les autorités examinent votre demande d'asile dépend de votre situation.

Le personnel vous informera de l'endroit où vous devez séjourner. **Vous pouvez recevoir de l'aide et des services seulement dans le lieu choisi par les autorités.**

Dans de très rares cas, les familles peuvent être placées dans un centre où elles ne peuvent pas entrer et sortir librement. Si vous vous trouvez dans cette situation, un conseil juridique et le personnel vous aideront.
Un conseil juridique est une personne qui connaît les règles de ce pays. Il peut étudier votre situation et vous aider.

Quel que soit l'endroit où vous séjournez, tu as le droit:

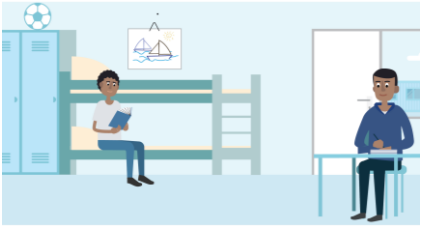

- **de rester avec ta famille**

- d'obtenir de l'aide **pour communiquer** avec les membres de ta famille et **pour les rechercher, si tu ne sais pas où ils se trouvent.**

Tu as le droit d'être en sécurité. Personne n'a le droit de:

te menacer

t'insulter

te faire du mal

Peu importe de qui il s'agit: un inconnu ou une personne que tu connais.
Si tu as des problèmes avec tes parents ou le personnel, tu peux en parler.

QUELLES OBLIGATIONS CONCERNANT L'ACCUEIL AVEZ-VOUS, TA FAMILLE ET TOI?

Il est important que tu dises la vérité et que tu coopères avec les autorités, même si raconter ton histoire te semble parfois effrayant et difficile.
Le personnel peut t'aider, s'il a connaissance de ta situation.

Voici quelques-unes des obligations que ta famille et toi devez respecter.

- Respecter les règles du lieu où vous séjournez.
- Ne pas vous enfuir du lieu où les autorités vous ont demandé de séjourner.
- Respecter les lois de ce pays; le personnel vous les expliquera.

QUE SE PASSE-T-IL SI TU NE RESPECTES PAS TES OBLIGATIONS OU SI TA FAMILLE NE LES RESPECTE PAS?

Si cela arrive, vous pouvez parler ouvertement au personnel et expliquer votre situation. Les autorités évalueront la situation et informeront tes parents si elles décident de prendre des mesures.

Par exemple, si un membre de ta famille ne coopère pas avec les autorités, **cette personne pourrait recevoir moins d'aide**.

Si un membre de ta famille se comporte de manière violente, **cette personne risque de perdre l'aide qu'elle reçoit**.
La police peut être appelée.

Le type d'aide qu'elle recevra encore dépendra de sa situation personnelle et de ses besoins.

Ta famille et toi vous trouvez actuellement en Espagne, qui est un pays de l'UE+. Les pays de l'UE+ sont:

- les 27 États membres de l'Union européenne (UE): Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République d'Irlande, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie et
- 4 autres pays: Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse.

RÈGLES POUR DEMANDER L'ASILE ET VOYAGER VERS LES PAYS DE L'UE+

- Ta famille et toi devez rester en Espagne et ne pas vous enfuir vers l'un des autres pays de l'UE+.
- Si vous vous enfuyez, cela aura des conséquences négatives, qui sont expliquées plus loin. Par exemple, vous recevrez moins d'aide en matière d'accueil dans l'autre pays.
- N'oubliez pas que vous devez enregistrer votre demande d'asile dans le pays de l'UE+ où vous êtes arrivés en premier, sauf si les autorités vous ont donné d'autres informations.
- Un seul de ces pays est responsable de l'examen de votre demande d'asile. Les autorités espagnoles vous indiqueront quel pays en est responsable.

Vous en apprendrez plus sur ces procédures dans d'autres brochures.

QUE SE PASSE-T-IL SI TA FAMILLE ET TOI VOUS ENFUYEZ DANS UN DES PAYS DE L'UE+?

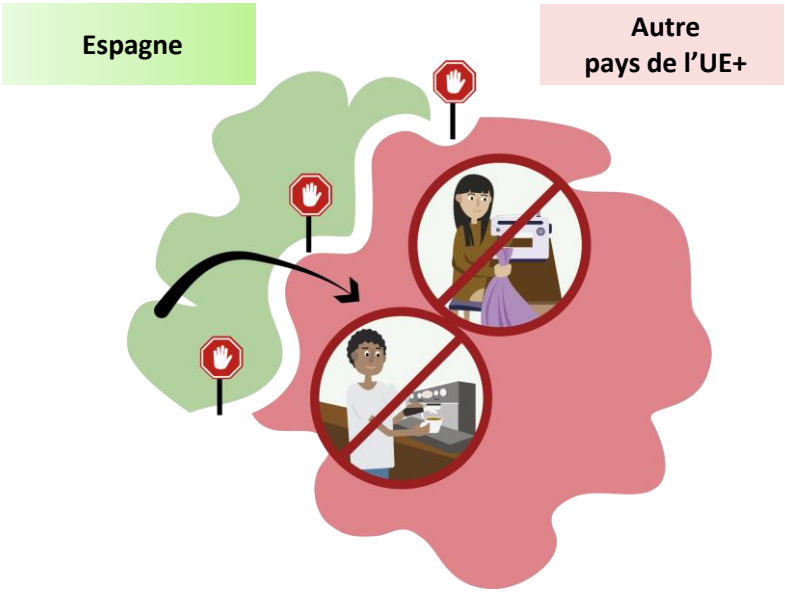

En Espagne:

- votre procédure d'asile pourrait être arrêtée.

Dans l'autre pays de l'UE+:

- les autorités peuvent décider de vous renvoyer dans le pays de l'UE+ que vous avez quitté.

À partir du moment où les autorités vous informent de cette décision, vous n'aurez plus accès à certains droits, par exemple:

- vous ne bénéficierez plus de certains types d'aide et
- vous ne pourrez plus travailler.

Le type d'aide que vous recevrez encore dépendra de votre situation personnelle et de vos besoins.

QUI PEUT VOUS AIDER, TA FAMILLE ET TOI, SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC UNE DÉCISION PRISE PAR LES AUTORITÉS?

Vous pouvez demander l'aide d'un conseil juridique.

Le personnel vous informera également des organisations non gouvernementales qui peuvent vous fournir des informations et de l'assistance.

Vous pouvez contacter l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR) à tout moment. Elle protège les personnes qui ont été obligées de quitter leur pays.

MES NOTES

COORDONNÉES

Si vous avez des questions, ta famille et toi, ou si vous avez besoin d'aide pendant votre séjour, vous pouvez vous adresser au personnel des organisations suivantes:

ACCEM

Téléphone: 0034 91 531 23 12 // Email: accem@accem.es

CROIX-ROUGE ESPAGNOLE

Téléphone: 0034 900 22 11 22 // Email: informa@cruzroja.es

COMMISSION ESPAGNOLE D'AIDE AUX RÉFUGIÉS (CEAR)

Téléphone: 0034 91 598 05 35 / 0034 91 598 05 92 // Email: recepcion.madrid@cear.es

CEPAIM

Contact CEPAIM : https://www.cepaim.org/contacta

Numéros de contact par province: https://www.cepaim.org/nuestros-centros

Numéro d'aide pour les mineurs en danger:

Ligne européenne d'aide à l'enfance : 116 111 / 900 20 20 10

Le HCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés) protège les intérêts et les droits des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Contact HCR**:** https://www.acnur.org/es-es/Téléphone : 0034 91 077 21 50

Email : spama@unhcr.org

Si tu as une urgence médicale ou si tu es en danger, tu peux appeler ces numéros gratuitement:

urgence médicale: 061 / 112

police: 091 / 112

Cette brochure est fournie à titre d'information uniquement. Elle ne crée pas en soi de droits ou d'obligations. L'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA) a fourni le contenu principal de cette brochure et n'en autorise la reproduction et la modification que pour les États membres de l'UE. L'EUAA décline toute responsabilité quant à l'exactitude, au contenu, à l'exhaustivité, à la légalité ou à la fiabilité des informations ajoutées dans cette brochure par les États membres ou par toute autre partie tierce compétente. Ni l'EUAA, ni aucune personne agissant en son nom ne saurait être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans cette brochure.

© Agence de l'Union européenne pour l'asile, 2025